



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2026, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 2026-07 établissant les règles de contrôle, de suivi budgétaire et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité au www.lac-des-seize-iles.com.

Le règlement numéro 2026-07 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Avis de motion :	13 juillet 2026
Dépôt du projet :	13 juillet 2026
Adoption du règlement :	10 août 2026
Avis de promulgation :	11 août 2026

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce mardi 11 août 2026.

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 11^e jour du mois d'août 2026. J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois d'août 2026.

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier